ADRESSE

Des Adminiſtrateurs du Directoire du Département du Loiret, à leurs Concitoyens,

Pour preſſer la formation d'un ſecond Bataillon de Gardes Nationales, que doit fournir le Département.

CITOYENS,

La Patrie vous a demandé mille Défenſeurs ; un très-petit nombre s'eſt préſenté. Cependant vous allez célébrer l'époque glorieuſe où vous avez conquis la Liberté ; cependant des Ennemis puiſſans ſont en marche pour la détruire.

Quoi, Citoyens, quand la Patrie eſt menacée, ne verra-t-on briller vos armes que dans les temples & ſur la place publique ! Vous allez renouveller le ſerment de maintenir de tout votre pouvoir la Conſtitution de l'Empire : mais par ce ſerment, plus d'une fois répété, tous les François ne ſe ſont-ils pas voués à la mort plutôt que de ſubir l'eſclavage ? Le patriotiſme reſtera-t-il toujours renfermé dans l'enceinte de nos murs ; ſe bornera-t-il à rendre un culte public mais aujourd'hui inſuffiſant à la Liberté ? non, ſans doute ; & les Citoyens qui aiment ſincérement la Conſtitution, s'empreſſeront de perſuader, par leur exemple,

qu'il ne s'agit pas d'élever ſeulement la voix, lorſque les armes ſont néceſſaires pour ſauver ſon Pays. Ecoutez la Patrie : elle vous dit au moment de la ſolemnité qui s'apprête, que quand la Liberté d'un peuple eſt attaquée, les plus belles fêtes nationales ſont les Victoires ſur les deſpotes.

Citoyens, dont la jeuneſſe & la force marquent votre poſte dans les Camps, courez à vos Municipalités, faites-vous inſcrire ſans délai ; montrez après vos Sermens la volonté de les remplir ; que le ſecond Bataillon du Loiret aille promptement groſſir nos Armées. Les François qui veulent aujourd'hui la Liberté, ne doivent être que plus ſenſibles à la Gloire, & vous n'auriez pas les honneurs du triomphe, ſi vous tardiez trop long-temps à marcher aux Combats.

Fait & arrêté en Directoire, le 10 juillet mil ſept cent quatre-vingt-douze, l'an 4e de la Liberté.

Signé, FERA, Préſident; HANAPPIER, Vice-Préſident; BOUHEBENT; GRAVET; BALLOT; MARTIN; GAJON; BRILLARD; DE VILLIERS; LE MARCIS, Procureur-général Syndic;

DINOMÉ, Sécrétaire.

De l'Imprimerie de L. P. Couret, Imprimeur du Département, rue du Colombier, n° 74.